

M. l'Orateur: Il est difficile de juger de l'urgence de cette question, mais je suis sûr qu'elle peut très bien être inscrite au *Feuilleton*.

M. Deachman: Je désire la mettre en délibération à dix heures.

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

LA CONSTRUCTION D'UN PROTOTYPE D'AUTO-MOBILE SÛRE—DEMANDE D'AIDE DE LA PART DE NEW-YORK

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, ma question au ministre de l'Industrie s'inspire d'un rapport publié aujourd'hui indiquant qu'il y eut en 1965 une augmentation de 13 p. 100 dans les accidents mortels de la route dans la seule province d'Ontario. J'aimerais demander au ministre si en cherchant à assujettir les fabricants d'automobile à la loi, il étudie une requête de l'État de New-York qui demande l'aide du Canada pour la construction du prototype new-yorkais de la voiture avec dispositifs de sécurité et pouvons-nous attendre bientôt un rapport à ce sujet?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, nous examinons avec soin la proposition de l'État de New-York de construire une voiture avec dispositifs de sécurité et nous comptons en arriver à une décision très prochainement.

M. Grafftey: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a-t-il pris des dispositions pour rencontrer à Ottawa, lundi prochain, M. Ronald Todgham, président de la *Chrysler Corporation* et de l'Association canadienne des fabricants d'automobiles, et discutera-t-il avec lui de la sécurité des automobiles?

L'hon. M. Drury: Cette question n'est pas la raison principale de la rencontre, mais j'en discuterai sans doute avec M. Todgham.

TEMPS CONSACRÉ PAR RADIO-CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. V. Noble (Grey-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État. Comme les déficits de la Société Radio-Canada sont considérés comme partiellement justifiables parce que c'est un service public, je voudrais demander au ministre combien de temps la Société Radio-Canada a-t-elle consacré, à la radio et à la télévision, à des questions de sécurité routière en utilisant des textes canadiens?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

LES AFFAIRES INDIENNES

LES ÎLES REINE-CHARLOTTE—LES SUBVENTIONS À UNE CONSERVERIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre s'il a reçu un télégramme de l'Union des pêcheurs et travailleurs assimilés unis de la Colombie-Britannique, occasionné, je crois, par l'hésitation ou l'incapacité, de la Direction des affaires indiennes de fournir des subventions à une certaine conserverie des îles Reine-Charlotte? Si le premier ministre a reçu ce télégramme qui, si je comprends, proposait certaines mesures, pourrait-il dire à la Chambre quelle a été sa réponse?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): J'ai reçu le télégramme, monsieur l'Orateur, et la question est à l'étude.

L'INDUSTRIE

L'AVENIR DE LA SOCIÉTÉ «DOSCO»

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie. Je voudrais lui demander s'il est aujourd'hui en mesure de faire une déclaration qui dissipera les craintes qui ont surgi ces jours derniers dans toute la Nouvelle-Écosse concernant l'avenir de l'industrie de l'acier à Sydney?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, à mon avis, les circonstances qui ont causé les plus récentes appréhensions au sujet de l'industrie de l'acier ont été pleinement expliquées hier.

[*Plus tard*]

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Industrie. Je voudrais lui demander s'il est au courant de l'aspect syndical de la question concernant l'aciérie de Sydney, étant donné que le syndicat prétend que l'effectif des travailleurs y a été réduit de 50 p. 100. Comme le ministre s'est reporté à l'explication d'hier, je voudrais lui demander de nous dire ce qu'il entend au juste par «une augmentation d'emploi de neuf à douze années-hommes».

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question pourrait amorcer un débat et est irrecevable.